FAQ vaccination

Sommaire

[1. Quand puis-je me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021) 3](#_Toc65245129)

[2. Où puis-je me faire vacciner ? (mise à jour 23/02/2021) 3](#_Toc65245130)

[3. Quels sont les facteurs de risque prioritaires ? (mise à jour 22/02/2021) 5](#_Toc65245131)

[4. Suis-je inclus dans la liste des patients à haut risque ? (mise à jour 26/02/21) 5](#_Toc65245132)

[5. Comment fonctionne le processus de vaccination dans la pratique ? (mise à jour 22/02/2021) 6](#_Toc65245133)

[6. Que dois-je faire si je souhaite être vacciné ? (mise à jour 22/02/2021) 6](#_Toc65245134)

[7. J'ai besoin d'aide pour ma réservation. Où puis-je aller ? (mise à jour 26/02/21) 7](#_Toc65245135)

[8. Que faire si je n'ai pas d'adresse mail ? (mise à jour 26/02/21) 7](#_Toc65245136)

[9. Si je suis un patient à risque, que dois-je faire pour me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021) 7](#_Toc65245137)

[10. Quel vaccin vais-je recevoir ? (mise à jour 22/02/2021) 7](#_Toc65245138)

[11. Puis-je choisir le vaccin que je vais recevoir ? (mise à jour 22/02/2021) 8](#_Toc65245139)

[12. Puis-je choisir où me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021) 8](#_Toc65245140)

[13. Si j'ai déjà pris un rendez-vous, puis-je encore l'annuler ou le reporter ? (mise à jour 22/02/2021) 8](#_Toc65245141)

[14. Je n'ai pas encore reçu d'invitation. Comment cela se fait-il ? (mise à jour 22/02/2021) 8](#_Toc65245142)

[15. J'ai déjà pris un premier rendez-vous en ligne, mais je n'arrive pas à prendre un deuxième rendez-vous (mise à jour 22/02/2021) 9](#_Toc65245143)

[16. Puis-je transférer mon rendez-vous à quelqu'un d'autre ? (mise à jour 22/02/2021) 9](#_Toc65245144)

[17. Puis-je me rendre au centre de vaccination le soir pour bénéficier des vaccins non utilisés ? (mise à jour 22/02/2021) 9](#_Toc65245145)

[18. J'ai reçu une invitation, mais j'aimerais attendre un peu plus longtemps pour prendre rendez-vous. Combien de temps mon invitation sera-t-elle valable ? (mise à jour 22/02/2021) 9](#_Toc65245146)

[19. Je voudrais aider dans les centres de vaccination. Comment puis-je savoir si je suis éligible et ce que je dois faire ? (mise à jour 22/02/2021) 10](#_Toc65245147)

[20. Si j'aide dans un centre de vaccination, ai-je droit à une vaccination avant de commencer ? (mise à jour 22/02/2021) 10](#_Toc65245148)

[21. Je travaille comme prestataire de soins de première ligne mais je n'ai pas encore reçu d'invitation. Comment puis-je être sûr que mes données sont prises en compte ? (mise à jour 22/02/2021). 10](#_Toc65245149)

[22. Je travaille comme prestataire de soins de première ligne en région bruxelloise, mais je vis en Flandre ou en Wallonie. Quelle est la réglementation qui s'applique à moi ? (mise à jour 22/02/2021) 11](#_Toc65245150)

[23. Notre maison de repos (et de soins) a un surplus de vaccins qu'il faut utiliser. Que pouvons-nous en faire ? (mise à jour 22/02/2021) 11](#_Toc65245151)

[24. À partir de quelle adresse électronique les invitations sont-elles envoyées ? (mise à jour 22/02/2021) 11](#_Toc65245152)

[A partir de l'adresse électronique noreply@doclr.be. 11](#_Toc65245153)

[25. Je suis médecin et j'ai déjà été vacciné dans une maison de repos, mais j'ai quand même reçu une invitation. (mise à jour 22/02/2021) 11](#_Toc65245154)

[26. Que signifie UPPAD? (mise à jour 22/02/2021) 12](#_Toc65245155)

[27. Quel est le délai entre les deux rendez-vous (les deux piqûres)? (mise à jour 22/02/2021) 12](#_Toc65245156)

[28. Quid pour la vaccination des collectivités / personnes sans numéro Inami ou sans enregistrement sur UPPAD ? (update 22/02/2021) 12](#_Toc65245157)

[29. Comment fonctionne un vaccin contre le coronavirus ? (mise à jour 22/02/2021) 12](#_Toc65245158)

[30. Quels sont les vaccins disponibles ? (mise à jour 22/02/2021) 12](#_Toc65245159)

[31. Le vaccin contre le coronavirus est-il obligatoire ? (mise à jour 22/02/2021) 13](#_Toc65245160)

[32. Quel est le coût du vaccin contre le coronavirus ? (Mise à jour : 22/02/2021) 13](#_Toc65245161)

[33. Si j'ai déjà eu le Covid, dois-je quand même me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021) 13](#_Toc65245162)

[34. Et si j'ai des effets secondaires ? (mise à jour 22/02/2021) 13](#_Toc65245163)

[35. J'ai reçu deux invitations, comment est-ce possible ? (update 22/02/2021) 13](#_Toc65245164)

[36. En cas de grossesse ou de désir de grossesse, la vaccination peut-elle affecter la fertilité ou la santé de l’enfant? (update 22/02/2021) 14](#_Toc65245165)

[37. Quels sont les effets secondaires des vaccins anti Covid-19? (update 22/02/2021) 14](#_Toc65245166)

[38. La vaccination permettra-t-elle de lever les gestes barrière? (update 22/02/2021) 15](#_Toc65245167)

[39. Qui a droit au vaccin ? (mise à jour 22/02/2021) 15](#_Toc65245168)

[40. Je travaille pour une institution européenne ou je suis retraité(e) d’une institution européenne. Est-ce que je serai pris en compte par les autorités belges pour recevoir mon invitation? (update 22/02/2021) 16](#_Toc65245169)

[41. Cette année je fête mes 18 ou 65 ans. Je fais partie de quel groupe-cible ? (mise à jour 22/02/2021) 16](#_Toc65245170)

[42. Mon domicile est enregistré à l'étranger, mais je réside actuellement dans ma deuxième résidence, en Belgique. (mise à jour 22/02/2021) 16](#_Toc65245171)

[43. Que faire si je ne veux pas être vacciné ? (mise à jour 26/02/2021) 16](#_Toc65245172)

[44. Où puis-je trouver plus d'informations ? (mise à jour 22/02/2021) 16](#_Toc65245173)

# Quand puis-je me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021)

**Phase 1a**

Les maisons de repos (et de soins). Cette phase a débuté le 28 décembre par la vaccination des résidents et le 18 janvier par la vaccination du personnel.

Le 18 janvier, la vaccination du personnel de soin dans les hôpitaux a également commencé. Elle est effectuée par le personnel lui-même et/ou par la médecine du travail.

Février/Mars :

- Le 2 février, la vaccination des prestataires de soins de première ligne (médecins généralistes, infirmières à domicile, dentistes, pour commencer) a commencé. Les premiers centres de vaccination ont été ouverts à leur intention.

- Mars : Résidents et personnel de soin d'autres collectivités de soins. La procédure de vaccination combinera la vaccination en centre de vaccination et dans le centre de soins.

Dans la phase suivante, des dispositions seront également prises pour les personnes à mobilité réduite (à déterminer).

**Phase 1b**

(qui débutera en mars, en fonction de l'approvisionnement en vaccins)

- Personnes de plus de 65 ans

- Personnes âgées de 18 à 65 ans présentant certains facteurs à risque (facteurs de comorbidité)

- Les personnes exerçant une profession essentielle

**Phase 2**

Devrait commencer en juin, en fonction de la disponibilité des vaccins : le reste de la population de plus de 18 ans.

# Où puis-je me faire vacciner ? (mise à jour 23/02/2021)

Découvrez ci-dessous où vous pouvez vous faire vacciner contre le coronavirus dans la région de Bruxelles-Capitale.

Depuis le 2 février :

**Pacheco** (Centre de dépistage et de vaccination - avenue Pacheco 42, 1000 Bruxelles).

Ce centre de vaccination est accessible par les lignes de métro 2 et 6 (Rogier ou Botanique), les lignes de bus 270, 271, 272, 470 et 620 (Botanique) et les trams 3, 4, 25, 32, 55 (Rogier), 92 et 93 (Botanique). Si vous venez en voiture, vous pouvez vous garer dans les parkings voisins City 2, Rogier et Passage 44.

Depuis le 16 février :

**Heysel** (Palais 1, Heysel - Avenue Impératrice Charlotte 6, 1020 Laeken)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination par la ligne 6 du métro (arrêt Heysel), par la ligne 7 du tramway (arrêt Heysel) ou par les lignes de bus 14 et 83 (arrêt Heysel). Si vous venez en voiture, vous pouvez vous garer dans le parking du Heysel.

A partir de mars :

**Forest** (Centre de test et de vaccination Albert - Avenue Jupiter 201, 1190 Forest)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination par les lignes de bus 48, 54, 37, 70 ou par le tram 51 (arrêt Albert). Si vous venez en voiture, vous pouvez vous garer dans le parking BePark - Parking Albert 2 (Match Vorst).

**Schaarbeek** (Salle de sport Crossing - Algemeen Stemrechtlaan, 1030 Schaarbeek)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination avec les lignes de bus 56 (arrêt Voltaire ou Crossing) et 66 (arrêt Crossing ou Louis Bertrand), ou avec le tram 7 (arrêt Louis Bertrand).

**Molenbeek** (route de Gand 696, 1080 Molenbeek)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination avec le tram 82 (arrêt Van Zande ou cimetière de Molenbeek) ou avec les lignes de bus 49 et 53 (arrêt cimetière de Molenbeek).

**Hôpital Militaire** (Bruynstraat 200, 1120 Neder-over-Heembeek)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination avec les lignes de bus 47, 53, 56 et 57 (arrêt Hôpital militaire ; ou DOO ou DGHR Military Domain (uniquement pour la ligne 47) ; ou arrêt Mercator (uniquement pour les lignes 56 et 57)). Si vous venez en voiture, vous pouvez vous garer sur le parking de l'hôpital militaire situé à proximité.

A partir d'avril :

**Anderlecht** (RSCA - Avenue Theo Verbeeck 2, 1070 Anderlecht)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination avec le bus 46 de la MIVB ou les lignes de bus 116, 117, 118, 140, 571, 572 ou 810 de De Lijn (arrêt De Linde Plein). Si vous venez en voiture, vous pouvez vous garer sur le parking du HIS Bracops - Rue René Henry.

**Woluwe-Saint-Pierre** (Joli Bois - Drève des Shetlands 15, 1150 Woluwe-Saint-Pierre)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination avec la ligne de bus 36 de la STIB (arrêt Manoir d'Anjou), ou les lignes de bus 544, 547, 548, 555 ou 556 de De Lijn (arrêt Mater Dei).

**Woluwe-Saint-Lambert** (Poséidon - avenue des Vaillants 4, 1200 Woluwe-Saint-Lambert)

Vous pouvez vous rendre à ce point de vaccination avec la ligne de bus 28 (arrêt Tomberg) ou la ligne de métro 1 (arrêt Tomberg).

**Uccle** (Avenue Egide Van Ophem 110, 1180 Uccle)

Ce point de vaccination peut être atteint par le tram 4 (arrêt Egide Van Ophem), via la station Uccle Calevoet, et par les lignes de bus 153, 154, 155 (arrêt Hercule Poirot) ou 575 (arrêt Egide Van Ophem) à partir de De Lijn.

# Quels sont les facteurs de risque prioritaires ? (mise à jour 22/02/2021)

#

**45-64 ans**

- Une maladie respiratoire chronique

- Maladies cardiovasculaires chroniques

- Trouble chronique du système nerveux

- Obésité (IMC supérieur à 30)

- Diabète de type 1 et 2

- Maladie d'Alzheimer

- Cancer (néoplasme)

- Hypertension artérielle

**18-64 ans**

- Cancer du sang

- Maladie rénale chronique

- Maladie rénale chronique - patients en dialyse

- Maladie chronique du foie

- Syndrome de Down

- Système immunitaire affaibli

- Sida ou le VIH

- "Maladie rare" officiellement diagnostiquée.

- Receveurs de greffes d'organes ou personnes sur liste d'attente

1. Suis-je inclus dans la liste des patients à haut risque ? (mise à jour 26/02/21)

Vous trouverez l'aperçu des facteurs de risque dans les questions fréquemment posées. Si vous appartenez vous-même à ce groupe cible prioritaire, vous pouvez vous adresser à votre mutuelle dès le début du mois de mars. Pour des raisons de confidentialité, les mutuelles peuvent indiquer si vous appartenez à ce groupe cible prioritaire, mais pas à quel groupe à risque spécifique vous pourriez appartenir. Si vous pensez appartenir au groupe cible prioritaire mais que votre mutuelle ne le sait pas, il est préférable de contacter votre médecin traitant. Si vous n'avez pas de médecin, appelez le 1710.

# Comment fonctionne le processus de vaccination dans la pratique ? (mise à jour 22/02/2021)

**Enregistrement au point de vaccination**

* Présentez-vous au point de vaccination avec votre code QR (sur un smartphone ou sur papier) et votre carte d'identité.
* Votre température sera mesurée (si elle est supérieure à 38° C, vous ne pouvez pas être vacciné).
* Le vaccinateur administrera le vaccin Covid-19.

**Observation : salle d'attente du point de vaccination**

* Après avoir reçu votre vaccin, vous vous rendrez dans la salle d'attente. Vous devez y rester pendant 30 minutes en observation.
* Vous pouvez demander un certificat de vaccination sur place si vous le souhaitez. Vous pouvez également imprimer un certificat via votre dossier médical global (DMG) ou via https://www.ehealth.fgov.be/fr/propos-esante, https://www.masante.belgique.be/

**Départ du centre de vaccination**

* Quittez le centre de vaccination (éventuellement si vous le souhaitez avec votre certificat de vaccination).

**Enregistrement**

* Toutes les données nécessaires (nom, prénom, n° NISS, code postal, vaccin, n° de lot, heure, lieu, date) pour l'enregistrement et le suivi de votre vaccination sont automatiquement incluses dans VaccinNet+ (la base de données fédérale des vaccinations).

# Que dois-je faire si je souhaite être vacciné ? (mise à jour 22/02/2021)

Vous n'avez rien à faire. Vous recevrez une invitation dès que ce sera votre tour de vous faire vacciner.

Si vous êtes un patient à risque et que vous n'avez pas de médecin traitant, nous vous conseillons de contacter un médecin pour établir un dossier médical. Vous pouvez également vous adresser à votre mutuelle.

Si vous travaillez dans le secteur des prestataires de soins de première ligne, vous serez invité sur la base des données du registre national, de l'Uppad et de Cobrah. Nous utilisons les données les plus récentes.

# J'ai besoin d'aide pour ma réservation. Où puis-je aller ? (mise à jour 26/02/21)

* Sur la page <https://coronavirus.brussels/je-m-informe-sur-la-vaccination-covid/> vous trouverez un lien vers un manuel permettant de prendre un rendez-vous en ligne.
* Vous pouvez également appeler le 02 214 1919 pour vous aider à prendre, déplacer ou annuler un rendez-vous.

# Que faire si je n'ai pas d'adresse mail ? (mise à jour 26/02/21)

Vous ne pouvez pas prendre de rendez-vous en ligne sans une adresse mail. Toutefois, il n'y a pas de problème à fournir l'adresse électronique d'un membre de votre famille ou d'un proche. Dans ce cas, le courriel de confirmation sera envoyé à cette personne. Si ce n'est pas possible non plus, vous pouvez toujours prendre rendez-vous par téléphone au 02 214 19 19.

# Si je suis un patient à risque, que dois-je faire pour me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021)

Si les patients à risque ont un médecin généraliste régulier qui tient leur dossier médical global à jour (DMG), ils n'ont rien à faire. En collaboration avec les mutuelles, les médecins généralistes répertorient pour le moment les noms des quelque 1,5 millions de Belges qui font partie de ces profils. Lorsque ce sera leur tour, les patients à risque seront automatiquement invités à se faire vacciner contre le coronavirus.

Si vous êtes un patient à risque et que vous n'avez pas de médecin traitant, nous vous recommandons de contacter un médecin pour créer un dossier médical. Vous pouvez également vous adresser à votre mutuelle.

Ce n'est qu'après la constitution d'un dossier médical que vous pouvez être invité à vous faire administrer le vaccin Covid-19.

# Quel vaccin vais-je recevoir ? (mise à jour 22/02/2021)

Actuellement, les vaccins AstraZeneca sont administrés au centre Heysel, pour les personnes de moins de 56 ans. Les vaccins Moderna sont administrés dans le centre Pacheco.

Le choix du vaccin à administrer, à qui et où, sera décidé en fonction des phases de vaccination, des groupes à risque et de la disponibilité des vaccins.

# Puis-je choisir le vaccin que je vais recevoir ? (mise à jour 22/02/2021)

À l'heure actuelle, le choix est limité et repose sur les phases de vaccination, les groupes à risque et la disponibilité des vaccins. Vous pouvez attendre pour utiliser votre invitation, mais personne ne peut garantir qu'un vaccin particulier sera disponible plus tard. Une fois le choix effectué, il n'est plus possible de changer de vaccin ni de centre de vaccination.

# Puis-je choisir où me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021)

Lorsque vous prendrez rendez-vous (par téléphone ou par le biais du système de réservation), vous pourrez choisir entre plusieurs centres (ceux qui seront ouverts à ce moment-là, en fonction des phases de vaccination et de la disponibilité des vaccins). Une fois que vous avez fait votre choix, vous ne pouvez plus changer de vaccin ni de centre de vaccination.

# Si j'ai déjà pris un rendez-vous, puis-je encore l'annuler ou le reporter ? (mise à jour 22/02/2021)

Dans la confirmation digitale de votre rendez-vous, il y a un bouton pour annuler votre rendez-vous. Après l'annulation, la plate-forme vous offre la possibilité de prendre un nouveau rendez-vous. Vous recevrez ensuite une nouvelle confirmation de rendez-vous.

# Je n'ai pas encore reçu d'invitation. Comment cela se fait-il ? (mise à jour 22/02/2021)

Si vous habitez en Flandre ou en Wallonie, ces régions vous inviteront.

Les invitations sont envoyées par lettre, par sms et par courrier électronique (si vous avez un courrier électronique). Vous n'avez rien à faire.

Il est également possible que votre invitation par courrier électronique se soit retrouvée dans le dossier des spams. Vérifiez donc le dossier des spams dans votre courrier électronique.

Si vous êtes un patient à risque et que vous n'avez pas reçu d'invitation alors que nous sommes déjà dans cette phase de vaccination, vous pouvez vérifier auprès de votre médecin ou de votre mutuelle si toutes les informations ont été correctement transmises.

Ou peut-être que ce n'est pas encore votre tour. Rendez-vous sur coronavirus.brussels pour découvrir les différentes phases de la stratégie de vaccination. Dès que votre tour viendra, vous recevrez une invitation par lettre, sms ou mail (si disponibles).

# J'ai déjà pris un premier rendez-vous en ligne, mais je n'arrive pas à prendre un deuxième rendez-vous (mise à jour 22/02/2021)

S'il n'y a pas de rendez-vous disponible pour le second rendez-vous, réessayez dans quelques jours, avec le même lien, il vous dirigera directement vers les dates et heures encore disponibles.

# Puis-je transférer mon rendez-vous à quelqu'un d'autre ? (mise à jour 22/02/2021)

Non, ce n'est pas possible. Toutes les invitations et tous les rendez-vous sont personnels. Le code d'accès personnel est lié à votre numéro de registre national.

# Puis-je me rendre au centre de vaccination le soir pour bénéficier des vaccins non utilisés ? (mise à jour 22/02/2021)

L'organisation des vaccins non utilisés est assurée. Les vaccins non utilisés sont prévus pour vacciner les groupes-cibles prioritaires. Les centres de vaccination reçoivent des directives spécifiques à cet effet.

# J'ai reçu une invitation, mais j'aimerais attendre un peu plus longtemps pour prendre rendez-vous. Combien de temps mon invitation sera-t-elle valable ? (mise à jour 22/02/2021)

Si vous faites partie de l'une des phases de vaccination 1a et 1b (voir ci-dessus), votre invitation restera valable jusqu'à la fin de ces phases de vaccination. Si vous n'avez pas réservé votre vaccination d'ici là, et que vous décidez quand même de vous faire vacciner, vous pouvez être vacciné en phase 2 (reste de la population).

# Je voudrais aider dans les centres de vaccination. Comment puis-je savoir si je suis éligible et ce que je dois faire ? (mise à jour 22/02/2021)

À l'heure actuelle, il existe toujours un besoin de personnes ayant une formation médicale et non médicale pour aider dans les centres de vaccination (pour vacciner ou préparer les vaccins, ou pour des tâches administratives et logistiques). Vous trouverez de plus amples informations et l'outil d'enregistrement sur <https://coronavirus.brussels/vaccination-menu/>.

# Si j'aide dans un centre de vaccination, ai-je droit à une vaccination avant de commencer ? (mise à jour 22/02/2021)

Si vous travaillez dans un centre de vaccination, vous serez vacciné. Vous devrez bien sûr également être présent pour votre deuxième dose.

Voir https://coronavirus.brussels/vaccination-menu/.

# Je travaille comme prestataire de soins de première ligne mais je n'ai pas encore reçu d'invitation. Comment puis-je être sûr que mes données sont prises en compte ? (mise à jour 22/02/2021).

Pour l'instant, les professionnels de la santé ayant **un numéro INAMI** (dentistes, médecins, soins à domicile, médecins spécialistes, psychologues, kinésithérapeutes, ostéopathes, chiropracteurs, ergothérapeutes, logopèdes, etc.) sont invités progressivement à se faire vacciner.

Pour ces prestataires de soins de première ligne, il a été décidé de commencer par les médecins généralistes, les dentistes, les infirmier.es et aides-soignant(e)s à domicile.

Toutes les invitations n'ont pas été envoyées en même temps car nous sommes dépendants des livraisons de vaccins et nous procédons à la vaccination de ce groupe en commençant par les personnes plus âgées (et ensuite progressivement vers les plus jeunes).

En fonction de la livraison des vaccins et de votre âge vous serez contacté(e) via voie postale et/ou mail et vous recevrez les instructions vous permettant de vous faire vacciner. Pensez à mettre à jour votre adresse mail sur la plateforme UPPAD/ehealth ou MyINAMI et à surveiller également les spams dans votre boîte mail.

# Je travaille comme prestataire de soins de première ligne en région bruxelloise, mais je vis en Flandre ou en Wallonie. Quelle est la réglementation qui s'applique à moi ? (mise à jour 22/02/2021)

Pour les prestataires de soins de 1ère ligne: Les invitations sont envoyées sur base de l'adresse inscrite dans UPPAD.

Pour les hôpitaux/maisons de repos et de soins : Si vous travaillez à Bruxelles, il se peut que votre employeur vous invite à vous faire vacciner sur place via la médecine du travail. Dans ce cas, la vaccination aura lieu à Bruxelles-Capitale, même si vous habitez en Flandre ou en Wallonie.

# Notre maison de repos (et de soins) a un surplus de vaccins qu'il faut utiliser. Que pouvons-nous en faire ? (mise à jour 22/02/2021)

Vous devez suivre les consignes dans le protocole des exceptions.

1. À partir de quelle adresse électronique les invitations sont-elles envoyées ? (mise à jour 22/02/2021)

A partir de l'adresse électronique noreply@doclr.be.

1. Je suis médecin et j'ai déjà été vacciné dans une maison de repos, mais j'ai quand même reçu une invitation. (mise à jour 22/02/2021)

Nous vous remercions de nous en avoir informé. Par conséquent vous pouvez simplement ignorer l'invitation et surtout ne pas omettre d'enregistrer votre vaccination sur VaccinNet.

Vous pouvez aussi vous connecter à la plateforme de rendez-vous (cliquer sur le lien dans l'invitation) et mentionner que vous êtes déjà vacciné (bouton 'je suis déjà vacciné').

# Que signifie UPPAD? (mise à jour 22/02/2021)

UPPAD est le point d'accès unique pour les prestataires de soins qui leur permet de consulter leurs données telles qu'elles sont connues auprès des diverses autorités (comme l'INAMI, Cobrah,...).

# Quel est le délai entre les deux rendez-vous (les deux piqûres)? (mise à jour 22/02/2021)

* Pfizer: 3 semaines
* Moderna: 4 semaines
* AstraZeneca: 12 semaines

# Quid pour la vaccination des collectivités / personnes sans numéro Inami ou sans enregistrement sur UPPAD ? (update 22/02/2021)

Pour les listes de priorités de 1ère ligne qui ne sont pas reprises dans UPPAD (psychologues, podologues,...) une procédure sera mise en place afin que les fédérations, organisations,... puissent les télécharger elles-mêmes dans la base de données des invitations.

# Comment fonctionne un vaccin contre le coronavirus ? (mise à jour 22/02/2021)

Consultez l'infographie ci-jointe, section "Comment fonctionne un vaccin contre le coronavirus".

# Quels sont les vaccins disponibles ? (mise à jour 22/02/2021)

Consultez l'infographie ci-jointe, section "Il existe trois types de vaccins".

# Le vaccin contre le coronavirus est-il obligatoire ? (mise à jour 22/02/2021)

Le vaccin contre le coronavirus n'est pas obligatoire.

# Quel est le coût du vaccin contre le coronavirus ? (Mise à jour : 22/02/2021)

Le vaccin contre le coronavirus est gratuit.

# Si j'ai déjà eu le Covid, dois-je quand même me faire vacciner ? (mise à jour 22/02/2021)

Il est impossible de confirmer aujourd'hui si une personne qui a déjà été en contact avec le COVID-19 reste immunisée contre la maladie, et pour combien de temps. En tout état de cause, des réinfections sont signalées. En outre, il est pratiquement impossible de vérifier si chaque personne a des anticorps contre le COVID-19 dans son sang, et donc si une vaccination serait appropriée ou pas. Nous recommandons donc que tout le monde se fasse vacciner.

# Et si j'ai des effets secondaires ? (mise à jour 22/02/2021)

Un système de surveillance européen spécial a été mis en place pour le vaccin contre le coronavirus au niveau des effets secondaires. Cela nous permet d'intervenir rapidement si nécessaire.

Si une personne souffre d'effets secondaires après la vaccination qui ne sont pas mentionnés dans la notice, vous pouvez le signaler à l'AFMPS. Des experts de l'AFMPS évaluent ces effets secondaires. Ces résultats sont également partagés dans le monde entier. En collectant les données à grande échelle, les signaux possibles peuvent être découverts plus rapidement. Vous pouvez signaler toute réaction indésirable au vaccin via https://www.afmps.be/fr/notifier\_un\_effet\_indesirable\_en\_tant\_que\_patient ou via votre médecin traitant ou votre personnel soignant.

# J'ai reçu deux invitations, comment est-ce possible ? (update 22/02/2021)

Nous travaillons avec le *nouveau* système fédéral d'invitation / réservation. Ce système d'invitation est directement lié aux différentes bases de données telles que le Registre National, UPPAD, Cobrah,... Ce sont toujours les dernières données saisies qui sont utilisées.

Le processus d'invitation est celui-ci :

1. Extrait des priorités des différentes bases de données (par agence fédérale)
2. Ces données sont téléchargées dans le système d'invitation
3. Les invitations numériques sont envoyées
4. Les lettres sont envoyées (après le téléchargement des données par l'imprimeur)
5. Les personnes peuvent prendre rendez-vous sur la plateforme de rendez-vous via un lien et / ou le code personnel unique.

En raison de changements dans le système de réservation, certaines invitations ont pu être envoyées en double. Nous avons décidé de prendre ce risque en compte, plutôt que de prendre celui où des personnes ne seraient pas invitées.

*Si c'est votre cas, que vous avez reçu deux invitations, utilisez toujours l'invitation la plus récente que vous avez reçue.*

# En cas de grossesse ou de désir de grossesse, la vaccination peut-elle affecter la fertilité ou la santé de l’enfant? (update 22/02/2021)

Les études Pfizer, Moderna et AstraZeneca effectuées chez l’animal n’ont pas mis en évidence d’effets délétères directs ou indirects sur la reproduction.

La grossesse n'est pas une contre-indication. Si souhaitée, la vaccination peut être envisagée dans certains cas en concertation avec votremédecin traitant (gynécologue comme généraliste), ce qui permet d’évaluer le bénéfice/risque au cas par cas.

En cas de projet de grossesse, nous recommandons d'attendre 2 mois après la vaccination avant de concrétiser le projet, par pure mesure de précaution.

# Quels sont les effets secondaires des vaccins anti Covid-19? (update 22/02/2021)

Comme tous les vaccins, certains effets indésirables peuvent apparaître.

Les effets secondaires courants sont ceux d’une vaccination classique. Localement : douleur à l’injection, érythème (rougeur), gonflement. Au niveau général : fièvre, maux de tête, myalgies (douleurs musculaires), fatigue, diarrhée.

Il est aussi possible d’avoir une réaction allergique (urticaire, problèmes respiratoires, etc.) même si cela est très rare (11/1 000 000) parce que vous pouvez être allergique à l'un des ingrédients du vaccin. Ce risque est également le même que pour les autres vaccins. Il faut savoir que des effets indésirables sévères comme celui-ci s'observe dans moins de 0.5% des cas et qu'ils ne laissent souvent aucune séquelle quand ils sont bien pris en charge et suffisamment vite. C'est pour cela que les centres de vaccination sont sous supervision médicale avec le matériel adéquat.

On constate davantage de réactions après la deuxième dose, un risque de réactions moins élevé chez les plus de 55 ans et la plupart des effets secondaires sont légers à modérés et résolus rapidement (presque 90% dans la première semaine).

L'AFMPS publie chaque semaine un aperçu cumulatif des effets indésirables signalés suite à l'administration d'un vaccin Covid-19 en Belgique. Ce dernier reprend tous les effets secondaires potentiels qui ont été rapportés, ils sont en cours d'analyse pour établir si un lien existe bel et bien avec la vaccination. Cet aperçu fait l'objet d'une actualité hebdomadaire, consultable sur leur fil d'actualités.

# La vaccination permettra-t-elle de lever les gestes barrière? (update 22/02/2021)

La vaccination ne va pas nous permettre de retrouver d’un seul coup nos libertés et nos habitudes. Se protéger en respectant les gestes barrière ainsi que toutes les précautions utiles (l’aération des locaux, par exemple) restera indispensable un certain moment pour plusieurs raisons :

* le vaccin ne protège pas immédiatement après son administration ;
* l’ensemble de la population ne sera pas de suite vaccinée ;
* la durée de protection n’est pas encore scientifiquement établie ;
* si la personne vaccinée est mieux protégée, on ne sait pas encore bien dans quelle mesure elle peut encore transmettre le virus à d’autres qui seraient sans protection.

La contagiosité d’une personne vaccinée est en cours d’étude.

1. Qui a droit au vaccin ? (mise à jour 22/02/2021)

Toute personne d’au moins 18 ans, domiciliée en Belgique, avec un numéro NISS/BIS. Pour les personnes ne répondant pas nécessairement à ce critère (sans-abris, transmigrants, sans-papiers, etc.) des solutions vont être élaborées avec les acteurs de confiance de ces populations.

# Je travaille pour une institution européenne ou je suis retraité(e) d’une institution européenne. Est-ce que je serai pris en compte par les autorités belges pour recevoir mon invitation? (update 22/02/2021)

* Retraité(e) EU : si vous êtes domicilié(e) en Belgique, vous serez invités par les autorités belges.
* Fonctionnaire EU : votre vaccination sera gérée par l’EU pour vous et votre famille.
* Fonctionnaire Eurocontrol : votre vaccination sera gérée par l’EU pour vous et votre famille.
1. Cette année je fête mes 18 ou 65 ans. Je fais partie de quel groupe-cible ? (mise à jour 22/02/2021)

L’âge que vous aurez *à la fin de cette année* est pris en compte.

# Mon domicile est enregistré à l'étranger, mais je réside actuellement dans ma deuxième résidence, en Belgique. (mise à jour 22/02/2021)

 Vous n'êtes pas actuellement inclus dans les groupes-cibles à vacciner.

# Que faire si je ne veux pas être vacciné ? (mise à jour 26/02/2021)

La vaccination est fortement recommandée mais pas obligatoire. Vous pouvez indiquer dans l'e-mail d'invitation que vous ne souhaitez pas être vacciné. Mais attention : si vous changez d'avis par la suite, vous risquez de perdre votre priorité dans les phases. En d'autres termes, vous ne serez vacciné qu'au cours de la phase 2, en même temps que le reste de la population.

# Où puis-je trouver plus d'informations ? (mise à jour 22/02/2021)

Voici quelques sites internet utiles :

* [www.coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels)
* [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be)
* www.vaccination-info.be
* [www.sciensano.be](http://www.sciensano.be)
* [www.laatjevaccineren.be](http://www.laatjevaccineren.be)
* www.jemevaccine.be
* www.afmps.be
* [www.fagg.be](http://www.fagg.be)
* <https://www.iriscare.brussels/fr/professionnels/covid-19-coronavirus/consignes-aux-services-agrees-et-subventionnes-par-la-cocom-cocof/>